

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/28

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 12 mars 2013*

*L'an deux mille treize et le douze mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN, Maire.*

*Date de convocation : le 05 mars 2013.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 12  
votants : 12*

*Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0*

***Présents : M. MAURIN-VOLLE-VERNET-TESTON-HILAIRE-CORNET-  
JOLLIVET-AUZAS-SALA-BEUGNET-CROZIER-BOUAZZA.***

***Absents : M. DELAUZUN-FIALON***

*Mme SALA a été élue secrétaire.*

**Objet : Remplacement de Monsieur Jean-Luc CHAUSSIGNAND, délégué auprès des structures Intercommunales dont la Commune est membre.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération du 31/03/2008 portant sur la désignation des délégués auprès des structures Intercommunales dont la Commune est membre.

VU la Délibération N° 2011/34 du 04/07/2011 portant sur la convention de partenariat avec l'ADT,

VU le décès en date du 1<sup>er</sup> mars 2013 de Monsieur Jean-Luc CHAUSSIGNAND,

.../...

HP

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué pour remplacer Monsieur CHAUSSIGNAND auprès :

- De l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche,
- Du SIVU des Inforoutes de l'Ardèche,
- De l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche,

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués nécessaires.

Les candidats indiqués ci-après ayant obtenu la majorité absolue des voix au 1<sup>er</sup> tour ont été proclamés Délégués.

Le Conseil Municipal désigne donc le délégué titulaire et le cas échéant le délégué suppléant suivants :

- Ecole Départementale de Musique : EDMDA  
\*Délégué titulaire : Mr Bala BOUAZZA
- SIVU des Inforoutes :  
\*Délégué titulaire : Mr Denis AUZAS  
\*Délégué suppléant : Mr Bala BOUAZZA
- Agence de Développement Touristique de l'Ardèche : ADT Village de caractère  
\*Délégué titulaire : Mr Michel HILAIRE  
\*Délégué suppléant : Mr André VOLLE

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 12 mars 2013.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 13 mars 2013.  
Le Maire  
Pierre MAURIN



REÇU A  
LA PREFECTURE LE

14 MARS 2013



.../...